

Composition du conseil d'administration et nomination des membres

L'ITHQ est administré par un conseil d'administration composé d'au moins 11 membres et d'au plus 15 membres, dont un président et un directeur général. Un des membres du conseil d'administration est nommé après consultation des étudiants de l'ITHQ, un membre est un enseignant de l'ITHQ désigné par ses pairs et un membre est un directeur de l'ITHQ désigné par ses pairs.

Le président et le directeur général sont nommés pour au plus cinq ans et les autres membres pour au plus trois ans. Le mandat des membres du conseil d'administration peut être renouvelé deux fois, consécutivement ou non. Celui du président du conseil peut être renouvelé deux fois à ce titre, consécutivement ou non, en plus des mandats accomplis à titre de membre du conseil. Malgré l'expiration de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé.

Lors de leur nomination, les membres du conseil d'administration s'engagent à respecter le code de déontologie des administrateurs de l'ITHQ et signent une déclaration à cet effet.

La composition du conseil d'administration doit tendre à une parité entre les femmes et les hommes.

Le comité de gouvernance et d'éthique voit annuellement à la mise à jour d'une liste de candidatures potentielles et cette liste est ensuite adoptée par le conseil d'administration. Les candidats potentiels y sont regroupés par domaines de compétences, en concordance avec les profils des compétences souhaitées qui ont été établis et adoptés par le conseil d'administration.

Lorsque les mandats de membres arrivent à terme ou lors de démissions, le comité de gouvernance et d'éthique étudie la liste de candidatures et fait des propositions au conseil d'administration. C'est cependant le conseil d'administration qui a la responsabilité de sélectionner des candidats qui correspondent aux profils de compétence et d'expérience souhaités afin de compléter l'expertise des membres en poste. Le conseil d'administration mandate la direction générale afin de soumettre ces candidatures au ministre de l'Enseignement supérieur et les membres sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation du ministre. Les nominations du Conseil des ministres sont annoncées sur le site du Secrétariat aux emplois supérieurs et les notes biographiques de chaque membre nommé peuvent y être consultées (<https://www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca/>).

En conformité avec la Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement. Le directeur général ainsi que le directeur et l'enseignant désigné par leurs pairs ne reçoivent aucune rémunération additionnelle pour leur présence aux séances.

Dernières nominations et démarches à venir

Le 8 juin 2022, le gouvernement a renouvelé le mandat de l'un des membres du conseil d'administration en plus de nommer trois nouveaux membres. Le conseil d'administration compte donc treize membres et aucun mandat n'est expiré.

Les mandats de cinq membres du conseil d'administration prendront fin en septembre 2023 et la procédure en vue de leur renouvellement ou de leur remplacement sera amorcée au printemps 2023.